

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 17 décembre 2019

* Transfert de la compétence Assainissement à Loudéac Communauté Centre Bretagne

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence Assainissement sera transférée à la Communauté de Communes Loudéac Communauté Bretagne Centre.

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la clôture du Budget annexe de l'Assainissement 2019, et de prévoir au Budget principal 2020 de la Commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats. Il a décidé également de la réintégration de l'actif et du passif du Budget annexe l'assainissement dans le Budget principal de la Commune par le comptable public et du transfert des restes à réaliser du Budget du service Assainissement constatés au 31/12/2019 à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

* Participation pour l'achat de la balayeuse avec la Commune de Guerlédan

Une balayeuse a été acquise entre la Commune de GUERLEDAN et la Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché. Il avait été convenu que la participation financière de la Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché serait de 12,54 % du montant HT de la balayeuse, soit de 11 815,34 euros.

Le Conseil Municipal a approuvé la répartition de l'achat mutualisé de la balayeuse entre les deux Communes Guerlédan et Saint-Gilles-Vieux-Marché. Il a autorisé Monsieur le Maire à verser à la Commune de Guerlédan la somme de 11 815,34 euros et lui a donné mandat pour toutes les démarches afférentes à cet achat mutualisée.

* Facturation par Pontivy Communauté du coût de gestion du transport scolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Pontivy Communauté a demandé à la Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché une participation pour les coûts de gestion du transport scolaire de l'année scolaire 2018 - 2019, d'un montant de 95,50 € pour 5 élèves (soit 19,10 € par élève).

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au versement de cette participation de 95,50 euros à Pontivy Communauté.

* Demande de participation de la Commune de Saint-Mayeux pour les frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2018-2019

La Commune de Saint-Mayeux a sollicité de la Commune une participation financière pour les charges scolaires de l'année 2018 - 2019, d'un montant de 1 060,00 euros pour deux élèves, soit une participation de 530 euros par élève.

Le Conseil Municipal a décidé de verser à la Commune de Saint-Mayeux une participation de 1 060 euros pour deux élèves scolarisés en 2018-2019 à l'école de Saint-Mayeux.

* Décision modificative au Budget Communal de l'année 2019

Au Budget communal de l'année 2019, suite à l'achat mutualisé de la balayeuse, la décision modificative suivante a été votée, pour le versement de la participation de Saint-Gilles-Vieux-Marché à la Commune de Guerlédan :

<u>Section d'Investissement</u>	Dépenses	
Article 231	(Travaux)	- 11 816,00 €
Article 2041481	(Biens mobiliers, matériel et Etudes)	+ 11 816,00 €

* Abri pour les oies

Le Conseil Municipal a examiné le devis de la société Poulailier Design de Villemorieu, concernant la fourniture d'un abri pour les oies, sur le site de l'écopâturage à proximité de la Station d'épuration. Le devis s'élève à la somme de 1 262 euros TTC pour l'abri, avec en supplément des frais de livraison estimés à 463,20 euros TTC.

Le Conseil Municipal a validé le devis d'un montant de 1 262 euros TTC pour l'abri, plus les frais de livraison.

* Cérémonie des vœux 2020

Toute la population est conviée à la cérémonie des vœux, le Dimanche 12 janvier 2020, à 11H00 à la salle polyvalente.